

**Présidence de Monsieur Matthieu Carrel, président**

**Membres absents excusés** : Mme Gaëlle Kovaliv; Mme Léonie Kovaliv; Mme Sevgi Koyuncu ; Mme Tatiana Taillefert

**Membres absents non excusés** : Mme Isabelle Bonillo; Mme Alice De Benoît ; M. Nicola Di Giulio ; M. Elouan Indermühle ; Mme Nawel Khemissa ; M. Fabrice Moscheni ; M. Joan Pain ; Mme Françoise Piron ; M. Jean-Claude Seiler ; Mme Anaïs Timofte.

Membres présents	86
Membres absents excusés	4
Membres absents non excusés	10
Effectif actuel	100

**Ouverture** La séance est ouverte à 00 h 01 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**[PREA23/039](#) – FIM  
- Préavis  
N° 2023/54**

**Budget de fonctionnement de l'exercice 2024  
Plan des investissements pour les années 2024 à 2027  
Augmentation du niveau de cautionnement de CADOUEST SA**

**Rapporteur : M. Samuel DE VARGAS (soc.) – rapport majorité  
[Président de la Commission des finances]**

**Rapport minorité 1 : M. Fabrice MOSCHENI**

**Rapport minorité 2 : M. Pierre CONSCIENCE**

**Discussion plan des investissements** La discussion n'est pas utilisée.

**Discussion CADOUEST** La discussion n'est pas utilisée.

**Discussion finale** La discussion n'est pas utilisée.

**Vœu de la COFIN** Plusieurs objets à voter du plan des investissements sont reportés d'une année à l'autre. Si la Commission des finances comprend aisément les aléas induisant de tels reports, elle souhaite avoir davantage de réalisme dans les projections du plan d'investissement

**Vœu de la COFIN** Dès lors, la Commission des finances invite la Municipalité à réallouer une part des EPTs attribués mais non-alloués du Corps de police pour le financement de nouveaux postes de travail au sein du Contrôle des habitant-e-s, de sorte à soulager la charge de travail de ce service et à lui permettre d'assumer ses missions dans de meilleures conditions

**Vœu de la COFIN** Dans l'optique d'une meilleure planification budgétaire et afin d'éviter que certains services ne se retrouvent année après année avec des dépassements budgétaires sur

	la rubrique 301200 ou, au contraire, du disponible non-utilisé, la commission des finances souhaite que la budgétisation des auxiliaires soit effectuée sur la base des exercices passés et des besoins effectifs de chaque service. Il encourage à ce titre la Municipalité à procéder à des arbitrages entre les services en veillant à respecter les directives du SFIN relatives à limitation de l'évolution des auxiliaires.						
Vœu de la COFIN	La commission des finances souhaite que les économies de chauffage réalisées grâce aux rénovations énergétiques des immeubles des patrimoines administratif et financier soient visibles dans le compte de résultat (et pas uniquement au bilan).						
Vœu de la COFIN	<i>Pour accompagner au mieux le développement important du nombre de places d'accueil préscolaire et parascolaire, la commission des finances souhaite que la Direction EJQ veille à développer en parallèle et de façon suffisante le nombre de postes dans le domaine administratif (RH, finances, coordination, etc.).</i>						
Vœu de la COFIN	Dans le cadre de l'exercice budgétaire de l'année N+1, la commission des finances demande à la Municipalité d'ajouter au tableau des investissements, pour chaque projet, une colonne présentant les investissements qui étaient budgétés l'année N et éventuellement une adaptation de ces prévisions, si pertinent, afin de fournir la vue la plus représentative possible aux commissaires.						
Vœu de la COFIN	Dans le cadre de l'exercice budgétaire de l'année N+1, la commission des finances demande à la Municipalité de transmettre des renseignements complémentaires relatifs aux écarts importants en matière de subventions aux institutions budgétés par rapport à l'année N.						
Vote s/concl. 1	Le Conseil, par 52 oui, 33 non et 0 abstention, <b>accepte</b> la conclusion n°1 telle qu'amendée par le Conseil.						
Conclusion n° 2	Le Conseil, <b>prend acte</b> la conclusion n° 2 de la Commission.						
Vote s/concl. 3	Le Conseil, par 78 oui, 6 non et 1 abstention, la conclusion n° 3 de la Commission.						
	Ce faisant, le Conseil <b>décide</b> :						
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit : <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Charges</td> <td style="text-align: right;">CHF 2'194'392'200.--</td> </tr> <tr> <td>Revenus</td> <td style="text-align: right;"><u>CHF 2'117'379'600.--</u></td> </tr> <tr> <td><b>Excédent de charges</b></td> <td style="text-align: right;"><b>CHF 77'012'600.--</b></td> </tr> </table> </li> <li>2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2024 à 2027 ;</li> <li>3. d'autoriser la Municipalité à augmenter le plafond de cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADOUEST S.A. de CHF 6'000'000.- à CHF 9'000'000.-, dès le 1er janvier 2024, sous réserve que les communes de Prilly et de Renens en fassent de même.</li> </ol>	Charges	CHF 2'194'392'200.--	Revenus	<u>CHF 2'117'379'600.--</u>	<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF 77'012'600.--</b>
Charges	CHF 2'194'392'200.--						
Revenus	<u>CHF 2'117'379'600.--</u>						
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF 77'012'600.--</b>						
<b>Clôture</b>	La séance est levée à 00 h 09.						
	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Le président</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">Le secrétaire</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">.....</td> <td style="text-align: center;">.....</td> </tr> </table>	Le président	Le secrétaire	.....	.....		
Le président	Le secrétaire						
.....	.....						